NOS CONSEILS

- Se renseigner en amont d'une sortie sur les lieux, **la réglementation et les zonations environnementales** (mairie, animateurs Natura 2000, offices du tourisme, ...). **Respecter les mesures spécifiques mises en place s'il y a lieu**.
- **Respecter les périodes de reproduction** des espèces protégées pour limiter le dérangement (éviter au maximum la période sensible de mars à août).
- Ne pas faire du hors-pistes et **bien rester sur les routes et chemins balisés** et cadastrés.
- **Limiter la vitesse** sur les chemins et en zones naturelles.
- **Eviter les allers-retours et de passer plusieurs fois** dans une même zone.
- **Eviter les stationnements en groupe** et les rassemblements dans les zones sensibles.
- **Couper votre moteur à l'arrêt**.
- Si vous rencontrez un animal sauvage **garder vos distances, s'arrêter et éviter de le poursuivre** pour qu'il puisse se mettre à l'abri.
- **Ne pas jeter vos déchets** et les ramener.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter !

LPO Limousin
Délégation territoriale Limousin

Tél. 05 55 32 20 23
Mail. limousin@lpo.fr
Site web. limousin-lpo.fr

LPO AURA DT Auvergne
Délégation territoriale Auvergne

Tél. 04 37 61 05 06
Mail. auvergne@lpo.fr
Site web. auvergne-rhone-alpes.lpo.fr

LPO BIRDLIFE FRANCE — **Agir pour la biodiversité** — LPO AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Vous pratiquez d'autres sports, randonnées, VTT, kayak... ? Découvrez d'autres conseils sur la page Biodiv'Sports LPO :

www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/developpement-durable/tourisme/biodiv-sports

En vous remerciant pour votre compréhension, bonnes sorties à toutes et à tous !

Pour profiter de la nature, adoptons les bons gestes !

Financé par : Région Nouvelle-Aquitaine — Natura 2000

Site web. gorgesdeladordogne.n2000.fr

Crédits photos :
Circaète Jean-le-Blanc © Christian Aussaguel/LPO
Engoulevent d'Europe @ Christian Aussaguel/LPO
Milan noir @ Jean-Luc Pinaud/LPO
Circaète Jean-le-Blanc © Jean-Luc Pinaud/LPO
Aigle botté @ Emile Barbelette/LPO
Bondrée apivore @ Fabrice Croset/LPO

Conception LPO Limousin

BIODIV'SPORTS

PRENDRE EN COMPTE LA FAUNE SAUVAGE DANS VOS ACTIVITES !

LPO — Région Nouvelle-Aquitaine — Natura 2000

Site Natura 2000
Les Gorges de la Dordogne

MOTOCROSS

Lors de la préparation de votre sortie, **pensez à vous renseigner sur les zones sensibles et les zonages environnementaux** sur votre parcours envisagé. En l'occurrence si vous avez pour but de faire de la moto sur les routes et chemins des Gorges de la Dordogne, vous vous trouvez dans une zone Natura 2000, **zone de conservation pour de nombreuses espèces d'oiseaux**.

Lors de vos évènements et compétitions, veuillez contacter les animateurs de la zone Natura 2000 en amont pour évaluer l'incidence du projet sur la faune sauvage et adapter le parcours pour limiter leur dérangement.

MOTO ET FAUNE SAUVAGE

Si le motocross vous fait vibrer, souvenez-vous quand même que vous n'êtes pas seul en forêt. C'est aussi un milieu de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales. Il n'est pas impossible de croiser un rapace qui niche, une plante rare ou un mammifère cherchant de la nourriture à proximité des chemins et des routes que vous empruntez. N'oubliez pas que vous êtes dans leur environnement, et que **votre présence peut créer du dérangement, voir pour certains oiseaux l'abandon de leur œufs ou leurs poussins**. La moto peut créer des nuisances pour la faune et la flore sauvage comme : bruits, modifications des chemins, écrasements...

Il est donc important d'en avoir conscience et de prendre en compte ces enjeux lors de vos sorties, événements et compétitions.

ESPÈCES CONCERNÉES

Engoulevent d'Europe

C'est un oiseau nocturne qui se nourrit essentiellement de papillon de nuit. Il se reproduit de mai à août et fait généralement son nid au sol dans des zones de landes et parfois dans les chemins.

Milan royal et Milan noir

Ce sont des rapaces emblématiques des gorges et milieux forestiers. Ils se reproduisent de février à juillet et ils font leur nid sur de grand hêtre, chêne ou pin.

Circaète Jean-le-Blanc

Ce rapace vit également dans les gorges. Il se reproduit de mars à septembre et préfère faire son nid dans les pins sur la partie supérieure des versants boisés. Il est très sensible aux dérangements en période de reproduction.

Aigle botté

Il se reproduit d'avril à août et tout comme le Circaète il préfère la partie supérieure des versants boisés. Il construit son nid dans de gros et vieux arbres.

Bondrée apivore

C'est un rapace forestier, présent d'avril à septembre. Il se nourrit essentiellement d'abeilles et insectes, en chassant au sol à l'affut. Il est très sensible aux dérangements en période de reproduction.

PEINES ENCOURUES !

Quiconque contrevient à la règlementation des espèces protégées et de leurs habitats, commet un délit et **s'expose aux sanctions définies à l'article L415-3 du Code de l'Environnement** : une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et/ou une peine d'emprisonnement maximale de trois ans.

Toutes perturbations intentionnelles des espèces d'oiseaux protégées constituent une contravention de 4e classe, donc une amende maximale de 750€ (article R415-1 du Code de l'Environnement).

Le Code de l'Environnement (articles L414-1 et suivants) prévoit **l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence** dès lors qu'un projet ou un plan est susceptible d'impacter un site Natura 2000. **Les activités concernées par cette disposition relèvent** soit de la liste nationale (article R414-19 du Code de l'Environnement), soit des listes locales départementales.

Si vous avez un projet sur le site Natura 2000, contactez-nous en amont ! Nous vous conseillerons pour que votre projet puisse se réaliser en étant peu impactant pour la biodiversité.